

Cloud  
Souverain



**ELEMENTS D'ANALYSE**

# CHRONOLOGIE

## I. 2012

- Cadre stratégique commun du système d'information de l'Etat.
- Circulaire interministérielle de mise en œuvre du dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation

## II. 2013

- Archivage des documents dématérialisés par les collectivités locales Question écrite n° 08479 de M. Hervé Maurey (Eure - UDI-UC) publiée dans le JO Sénat du 10/10/2013 - page 2946

## III. 2016

- Note SIAF Cloud Souverain

## I. 2018

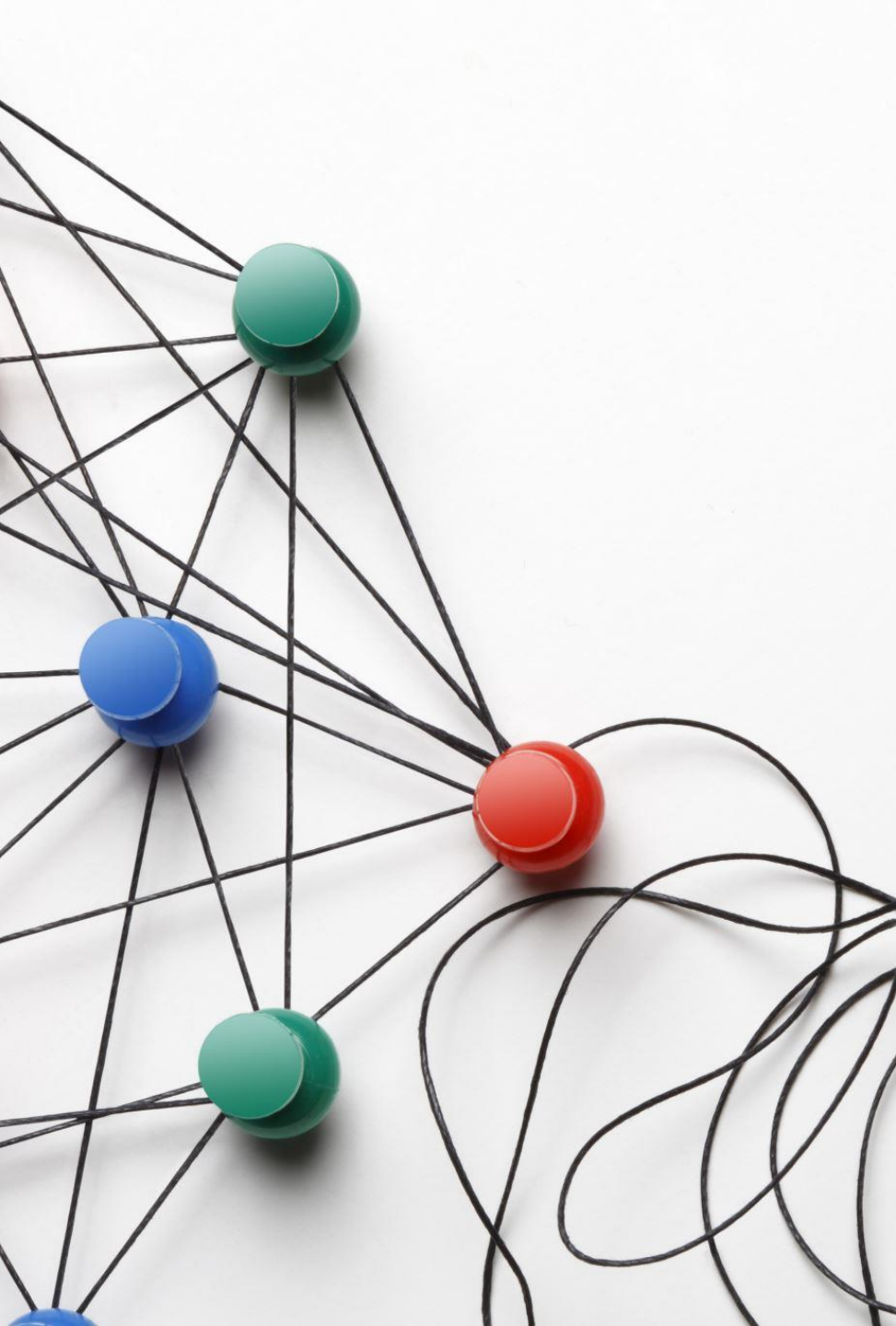
- Circulaire du 8 novembre 2018 relative à la doctrine d'utilisation de l'informatique en nuage par l'Etat

## IV. 2019

- "The Hague Forum for Cloud Contracting" groupe de travail sur les contrat Cloud des GAFAM

## V. Fevrier 2021

- Parution d'un code de conduite Cloud pour les offres IaaS (CISPE)



# CHRONOLOGIE

## I. Mai 2021

- La CNIL appelle à des évolutions dans l'utilisation des outils collaboratifs états-uniens pour l'enseignement supérieur et la recherche

## I. Juin 2021

- Lancement d'une enquête par l'EDPB sur MS AZURE et AWS (Les Principaux Clouds des GAFAM)

## II. Juillet 2021

- Circulaire du 1er Ministre sur le Cloud indiquant les pré requis pour l'état
- Assemblée nationale : Mission d'information sur la construction d'une indépendance stratégique de l'Europe : Audition commune de Mme Servane Augier, directrice générale déléguée de 3DS OUTSCALE, M. Michel Paulin, directeur général d'OVHcloud, et Mme Karine Picard, directrice générale d'Oracle France

## III. Septembre 2021

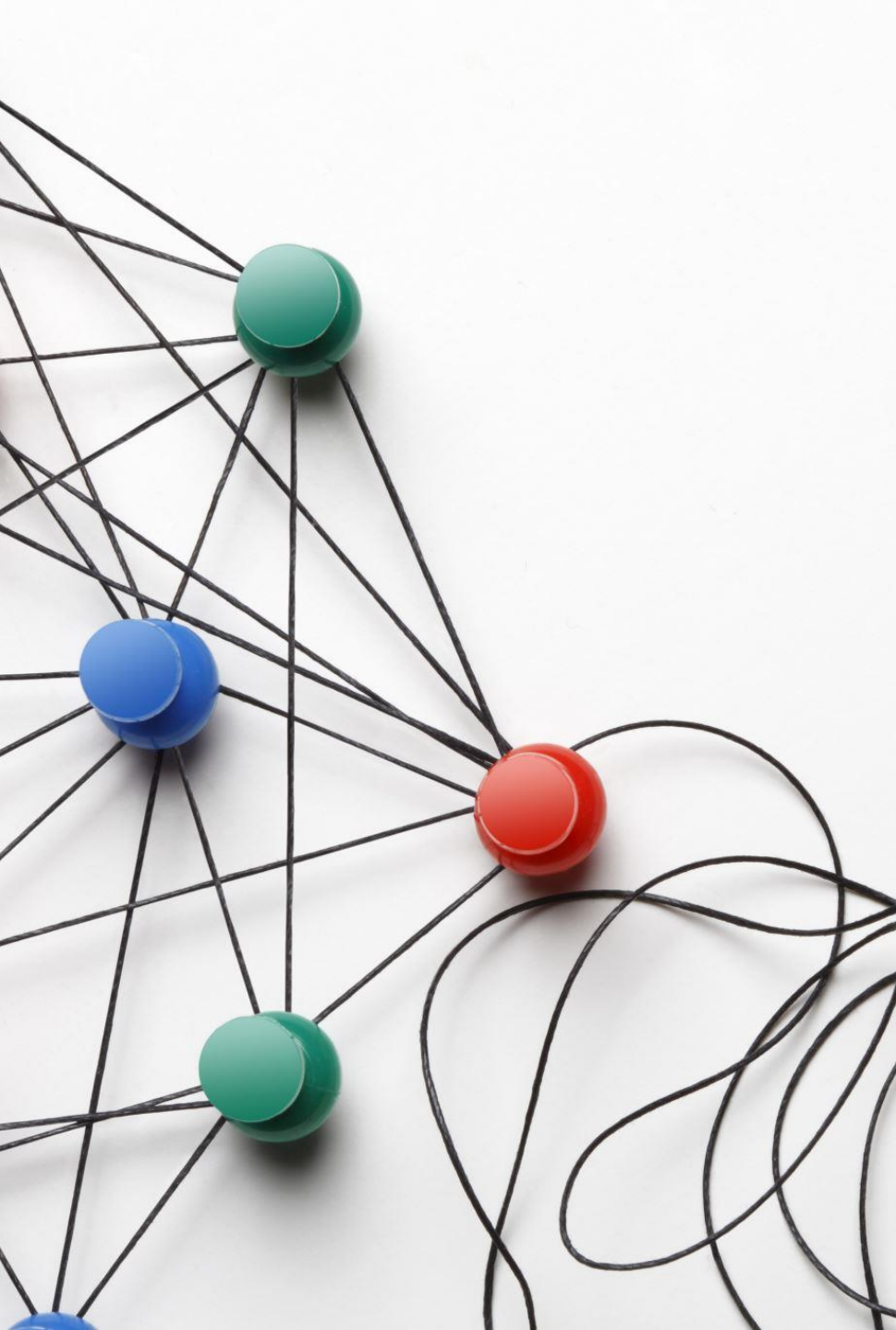
- Note de la DINUM sur le " Cloud au centre "

## IV. Octobre 2021

- Position de La Global Privacy Assembly (les CNIL mondiales qui se réunissent en assemblée) sur le Cloud et les réglementations extra territoriales.

## V. Novembre 2021

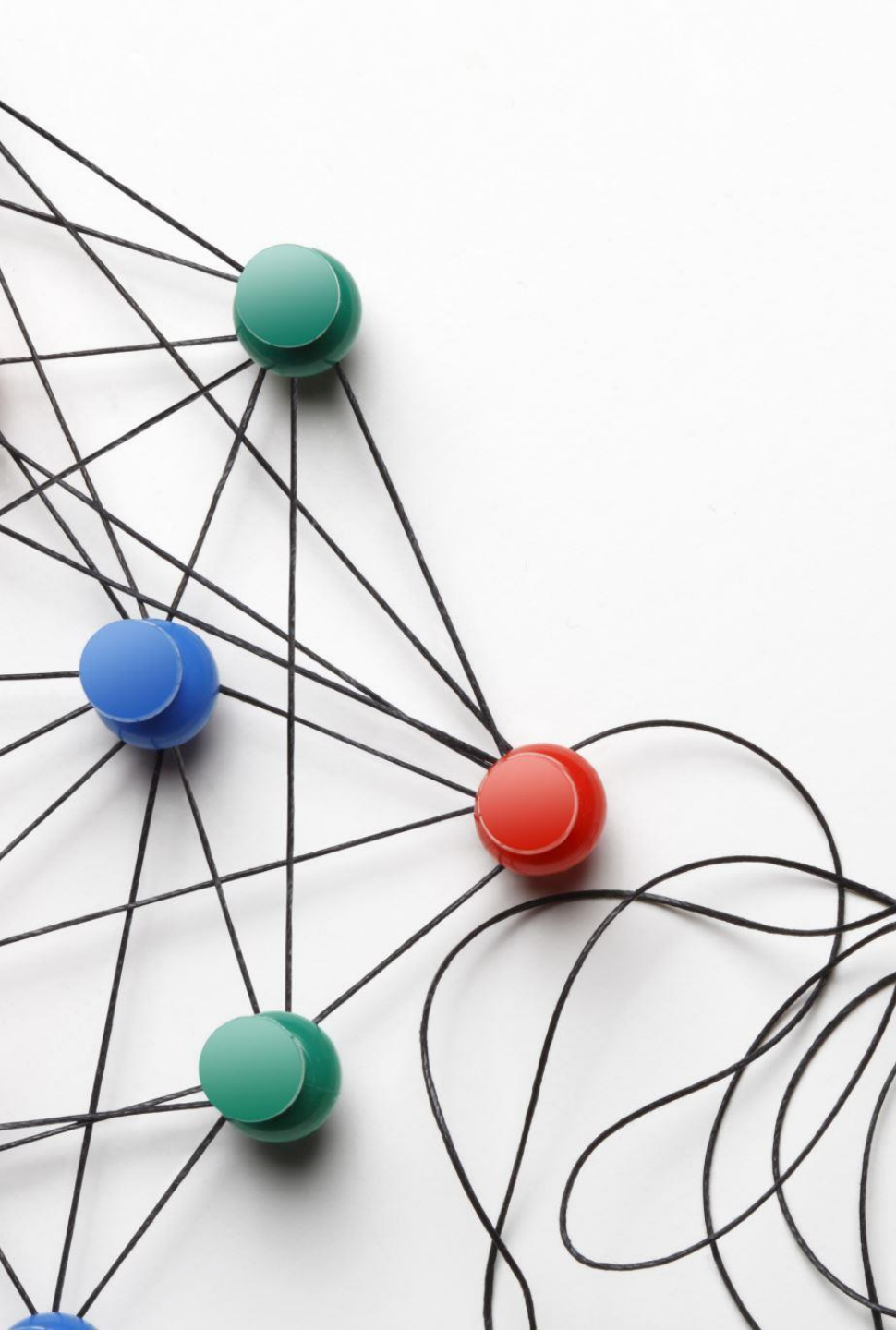
- Evènement Air2021 de la CNIL : Cloud Souverain et Collectivités : les futurs fonds qui seront investis par l'état pour aider.



# CHRONOLOGIE

## I. Fevrier 2022

- Lancement par l'EDPB d'investigations sur l'utilisation du cloud pour le secteur public (Europe)
- L'APD (autorité Belge) participe à la première action coordonnée annuelle européenne sur l'utilisation du cloud par le secteur public
- C'est dans ce cadre que [La CNIL annonce brièvement des procédures](#) de contrôle visant cinq ministères toujours dans le cadre de cette action coordonnée.





# 2012 – Premières réflexions sur le Cloud

## 2012 -Cadre stratégique commun du système d'information de l'Etat.

[...] consolidation, virtualisation, industrialisation des processus, orientation service) et d'expérimenter le « cloud computing » ; de faire converger les cadres d'architecture et renforcer les règles d'interopérabilité [...] de nouveaux usages. Ces architectures ont a priori vocation à fonctionner sur des services de « cloud computing » pour permettre leur mise à disposition rapide et leur croissance en fonction de l'usage [...]

[9D] **L'utilisation du « cloud computing » est encadrée, accompagnée, et rendue effective dans les cas d'usage pertinents**, d'une part sur la mise à disposition d'infrastructures et de plateformes (IaaS, PaaS), d'autre part sur des services applicatifs transverses (SaaS).

## 2012 - Circulaire interministérielle de mise en œuvre du dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation

*« Il convient notamment de porter une attention particulière au recours, par les unités de recherche ou de production, **aux solutions d'externalisation de l'hébergement des données et des systèmes chez un tiers indépendant** (« nuage informatique » ou « Cloud Computing »).*

*Une analyse de risques doit être conduite, préalablement au développement de tels projets, en vue d'instituer un ensemble de mesures d'encadrement, conciliant les impératifs économiques et techniques des unités concernées, leurs méthodes de travail et les besoins de protection du potentiel scientifique et technique national. **L'externalisation hors du territoire national des données informatique nécessite de bénéficier de conditions contractuelles, techniques, juridiques et de sécurité équivalentes à celles d'un contrat conclu avec un prestataire établi et opérant sur le territoire national.** »*

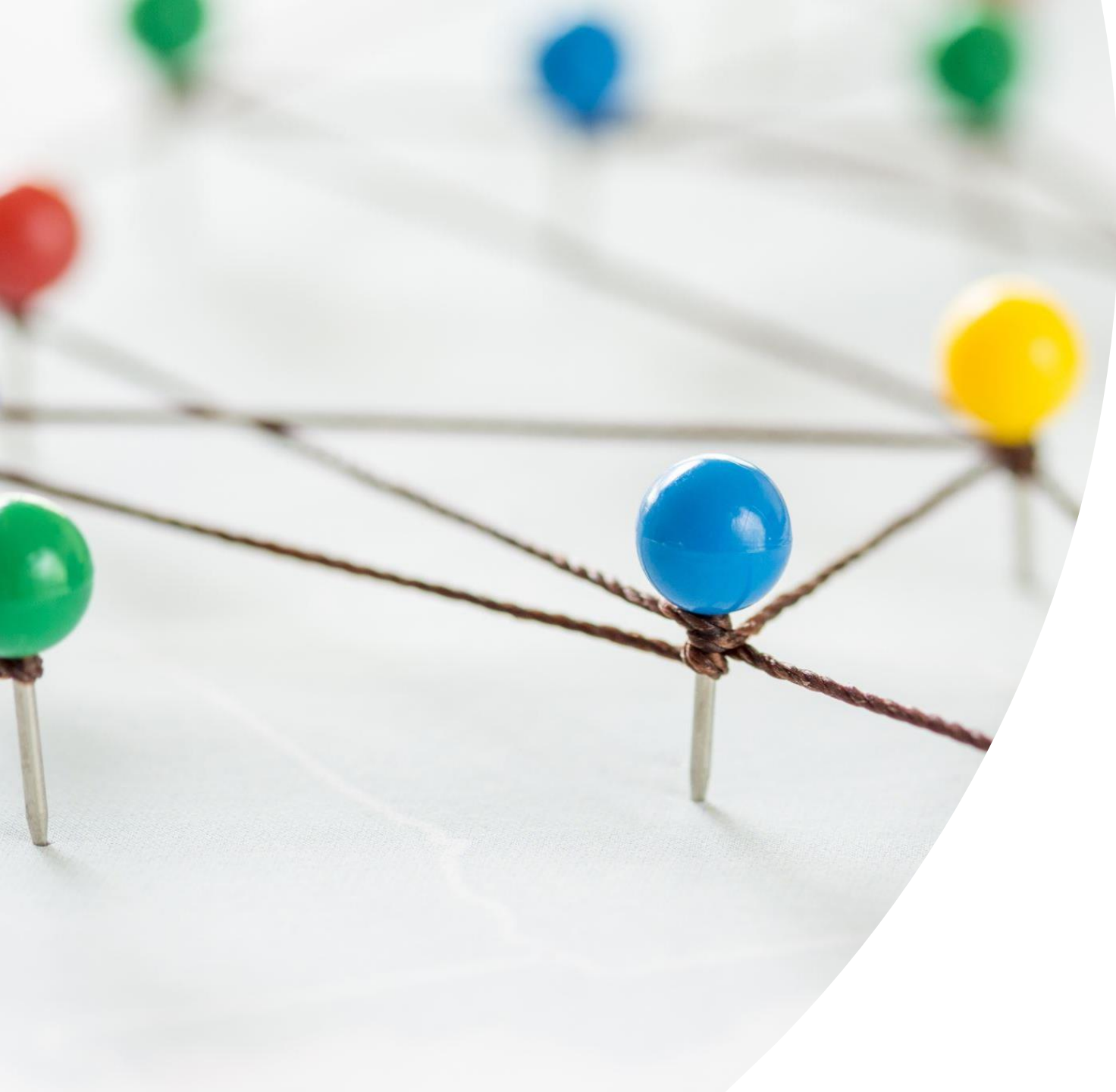


## 2013 – Question AN

2013 - [Archivage des documents dématérialisés par les collectivités locales Question écrite n° 08479 de M. Hervé Maurey \(Eure - UDI-UC\) publiée dans le JO Sénat du 10/10/2013 - page 2946](#)

La question, dont le sujet était la transmission sous forme électronique des pièces comptables (application « Hélios ») ou les actes soumis au contrôle de légalité (aide au contrôle de légalité dématérialisé - ACTES), **portait sur le fait que le stockage en « cloud » appelle un certain nombre de précautions telles que la localisation du prestataire, les conditions de stockage, la protection des données, les délais de récupération etc.**

La réponse soulignait déjà les éléments suivants « *il est conseillé aux collectivités de faire appel à des « clouds souverains » dont les serveurs sont installés sur le territoire national, et de mettre en place un encadrement contractuel fort des missions du prestataire en termes d'audit, de continuité et de réversibilité du service. Il existe actuellement deux opérateurs de clouds souverains, Numergy et Cloudwatt, opérationnels depuis 2013. »*



# 2016 – Note du SIAF sur le Cloud Souverain pour les trésors nationaux

2016 - On découvre la publication de la note d'information [DGP/SIAF/2016/006](#) du 5 avril 2016 cosignée par le SIAF et la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) relative à l'informatique en nuage (*cloud computing*). Celle-ci a été publiée sur le site du SIAF puis « annulée » car considérée comme « illégale ».

Interrogé par différents magazines ou revues spécialisées, le SIAF précise que cette "note d'information" (*rappelant, selon le SIAF, le cadre légal applicable, mais elle n'introduisant aucune disposition juridique nouvelle*) faisait suite à des demandes de collectivités locales sur les conditions juridiques de l'externalisation de l'hébergement de leurs données, notamment sur Office 365 ou Google for Work.

L'analyse juridique était telle que : [Les articles L 211.1](#) et [L 211.4](#) du code du patrimoine indiquent que les documents et données numériques produits par les personnes publiques et privées exerçant une mission de service public relèvent dès leur création du régime juridique des archives publiques. Les collectivités territoriales sont visées à l'article [L 211.4](#) du code du patrimoine. Et du fait de ce statut, il convient de se reporter [à l'article L111.1 du code du patrimoine](#). **Les "archives publiques sont des trésors nationaux." qui n'ont pas vocation à quitter le territoire Français.** Voir également [l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques](#)).

Il convient d'avoir à l'esprit qu'il n'existe pas de définition « close » de Trésor National ».



# 2018 – Doctrine d'utilisation de l'informatique en nuage par l'Etat

[Circulaire du 8 novembre 2018 relative à la doctrine d'utilisation de l'informatique en nuage par l'Etat](#)

Qui souligne déjà : « *L'utilisation du cloud computing, en raison du recours à des prestataires externes, implique des problématiques de maîtrise des données, de réversibilité, de sécurité informatique et de souveraineté.* » et notamment « ***la souveraineté, entendue comme une autonomie de décision des règles à appliquer et une autonomie d'actions pour protéger les données et systèmes les plus sensibles;*** »





## 2019 – “The Hague Forum for Cloud Contracting”

Sous l'impulsion du Ministre de la justice et de la sécurité de Néerlandais et de l'EDPB (Comité Européen de Protection des Données), un groupe de travail nommé "**The Hague Forum for Cloud Contracting**" a commencé à travailler sur les contrats Cloud avec les GAFAM, et plus particulièrement sur celui de Microsoft...qui héberge des données personnelles.

==> Le site ci-dessous invitait à prendre attache avec le ministère de la justice et de la sécurité pour faire partie du groupe de travail européen qui s'adresse au secteur public. ([SLMMicrosoft@minjenv.nl](mailto:SLMMicrosoft@minjenv.nl))

<https://slmmicrosoftrijk.nl/the-hague-forum-for-cloud-contracting/>

==> le site ci-après donnait l'avancement des travaux, la dernière réunion ayant été reportée en raison de la COVID-19 :

<https://thehagueforumforcloudcontracting.eu/>

Le groupe ne semble plus être actif.



# 2021 – Code de Conduite pour les fournisseurs de services infrastructure cloud

Février 2021 Code de conduite proposé par le Cloud Infrastructure Service Providers Europe (CISPE) propose un code de conduite pour les fournisseurs de services d'infrastructure cloud (IaaS)

**Le 9 février 2021**, Afin de réduire un peu les risques en attendant que l'enquête soit finie et des solutions trouvées, le Cloud Infrastructure Service Providers Europe (CISPE) propose un code de conduite pour les fournisseurs de services d'infrastructure cloud (IaaS) leur imposant un certain nombre de mesures complémentaires, les entreprises concernées, notamment les GAFAM peut y adhérer.

**Ce code est adopté par la CNIL comme outils juridiquement contraignant au titre du RGPD** (si les adhérents ne le respectent pas ils peuvent avoir une sanction) **le 3 juin 2021**

L'adhésion n'emporte pas une conformité mais montre la bonne foi

[edpb opinion 202117 cispecode fr.pdf \(europa.eu\)](#)

[La CNIL approuve le premier code de conduite européen dédié aux fournisseurs de services d'infrastructure cloud \(IaaS\) | CNIL Délibération n°2021-065 du 3 juin 2021 portant approbation du code de conduite européen porté par Cloud Infrastructure Service Providers Europe \(CISPE\)](#)

[CISPE - Code of Conduct, for Cloud Infrastructures Services Public register \(codeofconduct.cloud\)](#)

[Google Cloud adopts EU GDPR Cloud Code of Conduct | Google Cloud Blog](#)



# 2021 – Accélération des positions européennes et Françaises

Mai 2021 - [La CNIL appelle à des évolutions dans l'utilisation des outils collaboratifs états-unis pour l'enseignement supérieur et la recherche | CNIL](#)

Avec un souhait de sensibiliser pas que l'enseignement supérieur mais bien toutes les entreprises concernées par les outils étasuniens.

En juin 2021 a été lancée (par l'EDPB) une enquête sur l'utilisation des Cloud proposés par les entreprises étasuniennes (Azure Et AWS), principalement dans le cadre de leur utilisation par la Commission Européenne, mais **l'objectif étant de bien comprendre les risques liés aux réglementations extra territoriales pouvant permettre à des états d'accéder aux données sur réquisition** (enquête lancée suite à l'arrêt SCHREMS II)

[Bruxelles lance une enquête sur la conformité au RGPD des services d'Azure et AWS - ZDNet](#)

[Union européenne: Enquête sur l'utilisation des services "cloud" d'Amazon et Microsoft - Challenges](#)

[The EDPS opens two investigations following the "Schrems II" Judgement | European Data Protection Supervisor \(europa.eu\)](#)

Le 5 juillet 2021 Circulaire du 1<sup>er</sup> Ministre sur le Cloud indiquant les pré requis pour l'état



# 2021 – Accélération des positions Européennes et Françaises

Jeudi 15 Juillet 2021 Assemblée Nationale : [Mission d'information sur la construction d'une indépendance stratégique de l'Europe : Audition commune de Mme Servane Augier, directrice générale déléguée de 3DS OUTSCALE, M. Michel Paulin, directeur général d'OVHcloud, et Mme Karine Picard, directrice générale d'Oracle France](#)  
**Cloud souverain, avenir et règles pour les collectivités territoriales**

Le 15 septembre 2021 la note de la DINUM sur le " Cloud au centre "

En octobre 2021 : La Global Privacy Assembly (les CNIL mondiales qui se réunissent en assemblée) : les CNILs mondiales qui **ont adopté une résolution visant à réguler et réduire au maximum la possibilité aux états d'accéder - via des réglementations extra territoriales - aux données des personnes physiques.**

La résolution a été portée par la France, le Canada et le Japon avec de nombreux co sponsors, **trois pays se sont abstenus : Les Etats-Unis, Hong-Kong et la Chine.**

Cette position a été adoptée "TENANT COMPTE des importantes initiatives internationales en cours et des discussions à divers forums (par exemple Conseil de l'Europe, OCDE, G20/G7, Nations Unies) ainsi que des négociations bilatérales et dispositions relatives à l'accès du gouvernement aux données personnelles détenues par le secteur privé pour à des fins de sécurité nationale et de sécurité publique. "

[20211025-GPA-Resolution-Government-Access-Final-Adopted .pdf \(globalprivacyassembly.org\)](#) (document en langue anglaise).



# 2021 – Accélération des positions Européennes et Françaises

## Novembre 2021

Lundi 8 Novembre après-midi, la CNIL a organisé un événement appelé AIR sur la donnée, son ouverture et l'éthique.

A cette occasion Amélie de MONTCHALIN a ouvert l'évènement avec une allocution sur la stratégie nationale concernant la donnée et en évoquant deux points importants dont celui du Cloud.

En minute 25 - le Cloud Souverain, en rappelant la circulaire du 1er Ministre, la note de la DINUM et le fait que 136 millions d'euros seront investis dans le plan de relance pour aider les collectivités à travailler sur des solutions souveraines : ces annonces ont été faites plus officiellement, selon son discours, une semaine à 10 jours après.

Replay

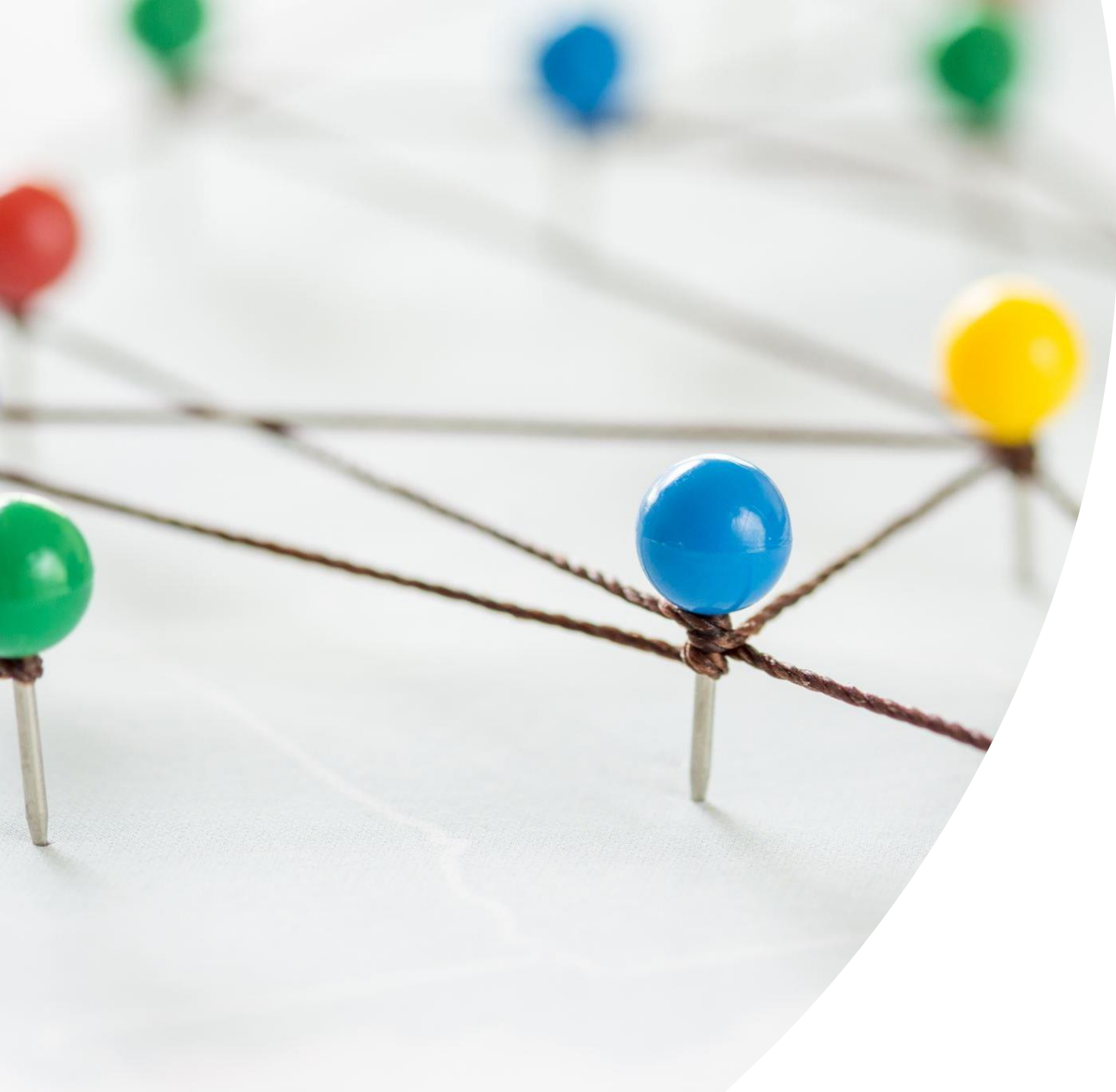
[Air2021-Ouverture-et-partage-des-donnees.mp4](#)  
([streamfizz.live](#))



## 2022 – Acceleration – Investigations coordonnées sur l'utilisation du Cloud dans le secteur public

[L'annonce de l'EDPB](#) (en anglais pour l'instant) annonce des investigations sur l'utilisation du cloud par le secteur public. Comité Européen de la Protection des Données (EDPB) est un organe européen indépendant qui contribue à l'application cohérente des règles en matière de protection des données au sein de l'Union européenne et encourage la coopération entre autorités de l'UE chargées de la protection des données.

<https://www.euractiv.com/section/data-protection/news/hold-european-data-authorities-launch-a-joint-investigation-on-the-public-sectors-use-of-cloud/>

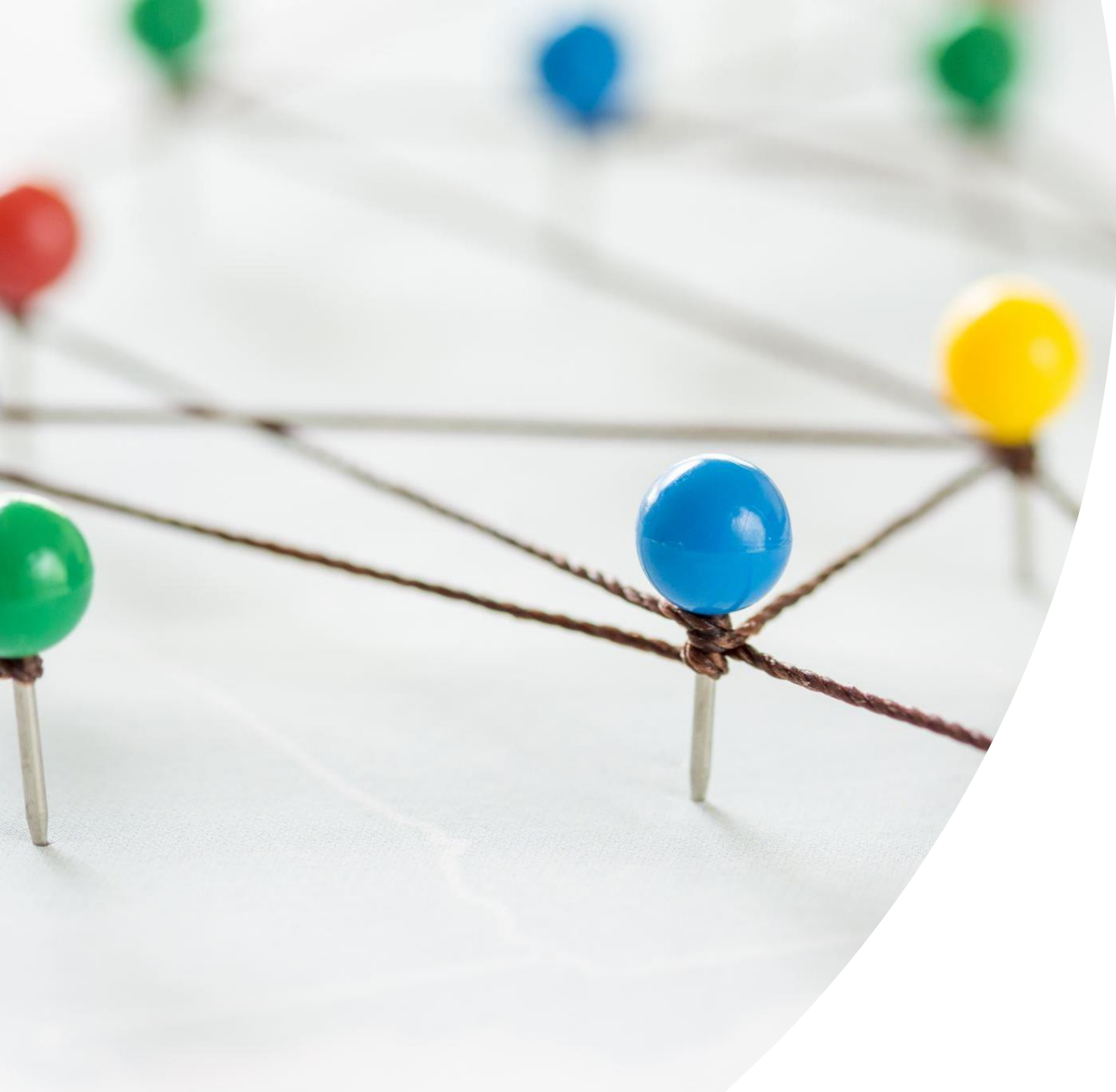


## 2022 Accélération Investigations coordonnées sur l'utilisation du Cloud dans le secteur public

En résumé : Plus de 80 organisations publiques seront ainsi contactées dans l'EEE, dont des institutions européennes, couvrant un large éventail de secteurs (tels que la santé, la finance, la fiscalité, l'éducation, les centrales d'achats ou les fournisseurs de services informatiques).

S'appuyant sur les travaux préparatoires communs de toutes les autorités participantes, le CEF (Coordinated Enforcement Framework) sera déployé au niveau national selon une ou plusieurs des méthodes suivantes : exercice d'investigation ; questionnaire visant à identifier si une enquête formelle est justifiée ; lancement d'une enquête formelle ; suivi d'enquêtes formelles en cours.

**Les autorités analyseront en particulier les défis des organisations publiques au regard de la conformité au RGPD lorsqu'elles utilisent des services basés sur le cloud, en ce compris le processus et les garanties appliqués lors de l'acquisition de services cloud, les défis liés aux transferts internationaux et les clauses régissant la relation entre le responsable du traitement et le sous-traitant.**



# 2022 Accélération Investigations coordonnées sur l'utilisation du Cloud dans le secteur public

Février 2022

Suite à l'annonce de l'EDPB

- L'autorité belge a fait un [communiqué en français](#) qui fait référence à un questionnaire envoyé à "deux importants fournisseurs ICT d'organisations publiques" et "5 organisations publiques".
- [La CNIL annonce brièvement des procédures](#) de contrôle visant cinq ministères



# 2022 - Accélération Investigations coordonnées sur l'utilisation du Cloud dans le secteur public

employeurs.

## L'utilisation de l'informatique en nuage (*cloud*)

Le recours aux technologies de l'informatique en nuage (plus connues sous le nom de « *cloud* ») est en développement constant dans le secteur privé comme dans le secteur public. Ces nouveaux mécanismes sont susceptibles de comporter des risques pour la protection des données personnelles notamment de [transferts massifs de données hors de l'Union européenne](#) vers des pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat ou de [violation de données](#) en cas de mauvaise configuration.

Au regard de ces enjeux, la CNIL considère nécessaire que ces technologies, devenues incontournables, fassent **l'objet d'une attention particulière**. Elle approfondira, tout au long de l'année, les questions relatives aux transferts de données et à l'encadrement des relations contractuelles entre responsables de traitement et sous-traitants fournisseurs de solution *cloud*.

### **Cloud : l'action de la CNIL au sein d'un groupe de travail européen**

La thématique prioritaire du *cloud* s'inscrit également dans [l'action du premier cadre d'application coordonné \(\*coordinated enforcement framework\* en anglais\)](#) du Comité européen de la protection des données (CEPD). 22 autorités de contrôle vont, dans les prochains mois, **lancer des investigations sur l'utilisation, par le secteur public, de services utilisant le cloud.**

Il s'agit d'une action clé de la stratégie du CEPD pour les années 2021-2023 qui vise à harmoniser l'application effective du RGPD et la coordination entre les autorités de contrôle.

Au niveau national, la CNIL assurera sa participation à ce groupe de travail européen **au travers de procédures de contrôles visant cinq ministères.**

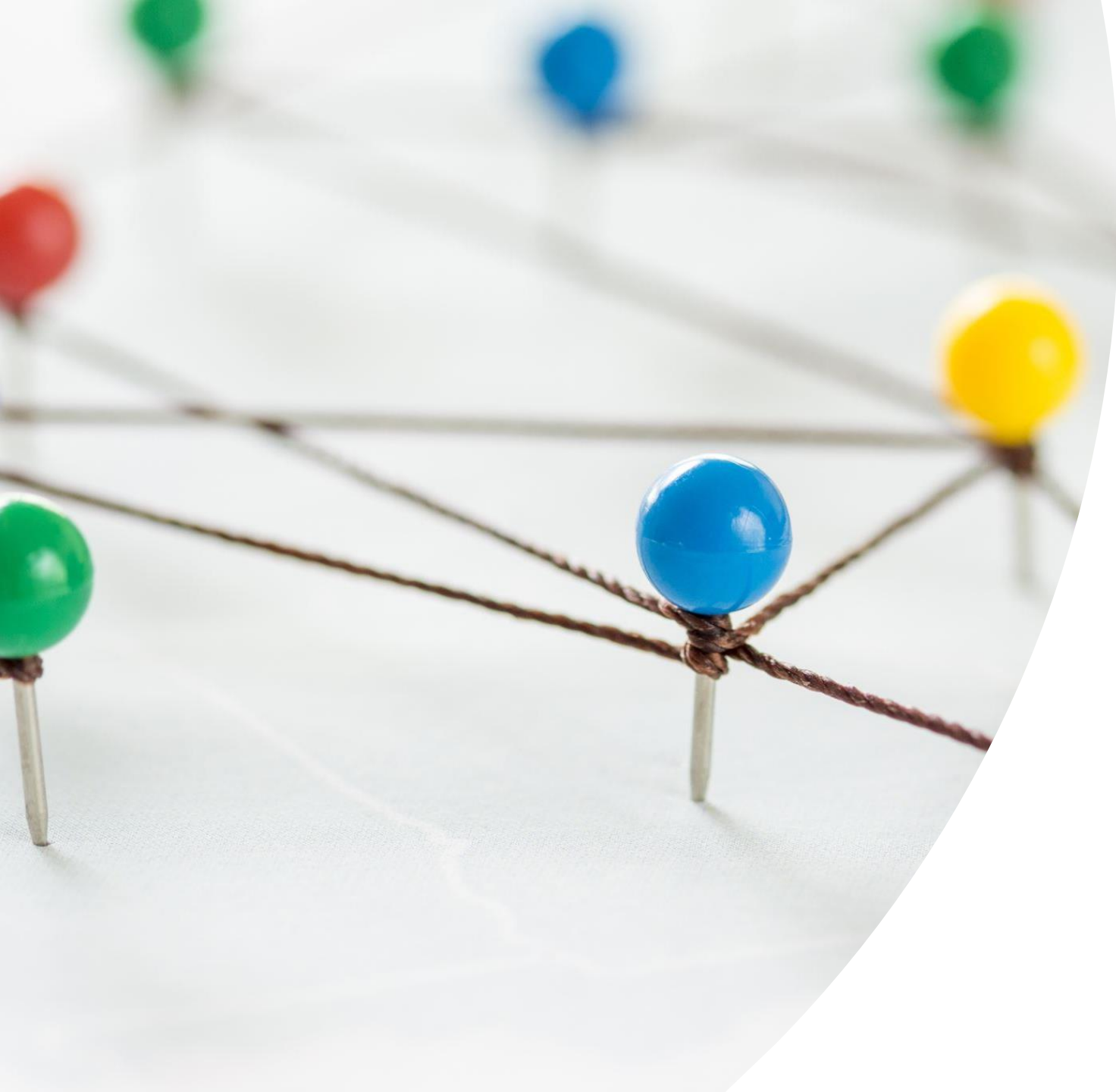


## 2022 – “Construire la souveraineté numérique de l’Europe “ organisée à Paris les 7 et 8 février 2022

7 milliards d’euros dédiés au développement du cloud souverain européen. C’est l’une des grandes mesures annoncées dans le cadre de la conférence ministérielle “Construire la souveraineté numérique de l’Europe “ organisée à Paris les 7 et 8 février 2022.

Le but de la conférence : dresser le bilan des avancées obtenues ces dernières années et présenter une feuille de route commune pour garantir une véritable souveraineté technologique vis-à-vis des États-Unis et de la Chine.

Cet article propose de revenir sur la construction d’une [souveraineté numérique](#) à l’échelle européenne et d’en détailler les principaux enjeux pour les années à venir.



## 2022 – La Région Grand Est souhaite créer un cloud souverain régional pour prévenir les risques

La Région Grand Est prépare la création d'un cloud souverain. Il s'agit d'un système de stockage sécurisé et localisé des données pour les institutions publiques de la région, afin de prévenir les risques informatiques.

Une agence régionale de cybersécurité va être créée en parallèle pour faire face aux attaques.

# EN SUBSTANCE

Des positions qui évoluent depuis 2012 avec une accélération depuis le COVID-19 et la promulgation du Cloud Act (loi fédérale des États-Unis adoptée en 2018 sur l'accès aux données de communication (données personnelles), notamment opérées dans le Cloud.

Au niveau Monde et Europe, forte accélération depuis 2021 avec des positions communes des CNIL mondiales et des actions diplomatique auprès des états concernés (Etats-Unis, Chine et Russie semble-t-il) par des réglementations type Cloud Act.

En substance, il convient de faire de la veille et de voir l'avancement des positions internationales, il ne s'agit pas sur une problématique franco-française mais mondiale.

Plusieurs pistes sont évoquées : actions diplomatiques en cours, ou trois Clouds (entrant dans les offres labellisées « cloud de confiance ») pouvant accueillir les outils Microsoft avec un calendrier de commercialisation début 2023 :

- Offre Bleu : Microsoft, Capgemini et Orange
- Cloud de Confiance de [Google et Thales](#)
- Cloud de Confiance de [Whaller et OVH Cloud](#)

Enfin [GAIA-X au niveau Européen avance doucement](#)

